

## MAIRIE DE GERMAGNY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2016, le 18 Janvier à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie,

Excusé : M LABILLE Laurent, Mme DEMORTIERE Fabienne donne pouvoir à M JANDOT Rémi et M ROUSSET Jean-Paul donne pouvoir à M JANDOT Alain

Absent : M LECLAIRE Loïc donne pouvoir à Mme LECLAIRE Sylvie

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille.

#### Ordre du jour :

- Numérotation des rues/ Délibération n°1
- Diminution nombre d'heures hebdomadaires/ Délibération n°2
- Avenant convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif/ Délibération n°3
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance en souhaitant une bonne année aux conseillers municipaux.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 09 Décembre 2015.

Lecture du rapport d'activités de la commune entre le 09 Décembre 2015 et le 18 Janvier 2016.

#### **Numérotation des rues/ Délibération n°01/2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE le devis de la société discount collectivité.
- DECIDE de numéroté toutes les rues de la commune.
- DONNE pouvoir au Maire afin de signer tous les documents afférant à la numérotation des rues.
- PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Un courrier sera envoyé au habitants de la commune leur stipulant leur nouvelle adresse.

#### **Réduction nombre d'heure/ Délibération n°02/2016**

Au vu de la baisse des taches à effectuer, le temps de travail a du être modifié. Le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion a été saisi du dossier lors de deux commissions afin de diminuer le nombre d'heures hebdomadaires. Le CT n'étant pas arrivé à trancher, le Conseil municipal doit donc délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE de passer l'agent à 6h hebdomadaires au lieu de 9h hebdomadaires.
- PRECISE que les changements de salaire seront prévus au budget de l'exercice.

**Avenant pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif/ Délibération n°03/2016**

La commune de Germagny bénéficie de l'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif par le biais d'une convention qui arrive à échéance au 31 Décembre 2015. L'assemblée départementale ayant approuvé sa prolongation pour une durée de 3 ans, le conseil municipal doit donc délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE l'avenant de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif .
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant.
- PRECISE que le coût pris en charge par la commune, 87€, sera prévu au budget de l'exercice.

**Questions diverses :**

- Le SYDESL va être rappelé pour l'avancement des travaux programmé cette année.
- Un point sur les demandes d'urbanismes, une Déclaration Préalable à été déposé en ce début d'année pour une modification de façade.
- Vendredi 22 Janvier, a lieu l'assemblée Générale du Comité des fêtes, venez nombreux !
- Meilleurs vœux souhaité par l'ADMR, Assemblée Nationale, le Centre de Gestion et tous les partenaires de la mairie.

Fin de la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance



Le Maire

